



Préfecture de Seine-Maritime

Commune d'ARQUES-LA-BATAILLE

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

2006-002

du

02 janvier 2006

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn

oui

non

Prescrit (révision)

Approuvé

Vallée de l'Arques

11 octobre 2011

28 juin 2022

Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe, submersion marine)

Prescrit

Approuvé

BV Scie

24 janvier 2012

29 mai 2020

Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe, submersion marine)

Les documents de référence sont :

Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn Vallée de l'Arques

Consultable sur internet

Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn BV Scie

Consultable en mairie

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt

oui

non

date

aléas

Les documents de référence sont :

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPRm]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm

oui

non

5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

03 mai 1995

6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

11 janvier 1994 06 février 1995 14 juin 2000

7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

zone 1

pièces jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Rapport de présentation du PPRn Vallée de l'Arques

| | | |
|--|--|--|
| | Règlement du PPRn Vallée de l'Arques | |
| | Zonage réglementaire du PPRn vallée de l'Arques | |
| | Cartographie des aléas du PPRn Vallée de l'Arques | |
| | Cartographie des enjeux du PPRn Vallée de l'Arques | |
| | Bilan de ,la concertation du PPRn Vallée de l'Arques | |
| | Rapport de présentation du PPRn BV Scie | |
| | Règlement du PPRn BV Scie | |
| | Cartographie des aléas du PPRn BV Scie | |
| | Zonage réglementaire du PPRn BV Scie | |
| | | |

9. Description des phénomènes d'inondation

Située dans la vallée de l'Arques et sur le bassin versant de la Scie, la commune d'Arques-la-Bataille est concernée, dans ses parties urbanisées et naturelles, par des risques d'inondation liés au débordement de la rivière, ainsi qu'à des phénomènes de ruissellement provenant des plateaux environnants. Des remontées de nappes ont aussi été constatées localement en fond de vallée et aux endroits où la nappe est proche du terrain naturel.